

Exigeons la prime

REP et REP+

pour tous les personnels

AED et AESH

Tous les personnels rémunérés par l'État dans les écoles, collèges et établissements publics perçoivent la prime REP/REP+, sauf les AED et les AESH. Cette injustice est d'autant plus flagrante que les AED et les AESH sont des personnels qui font partie intégrante de la communauté éducative, en contact permanent avec les élèves.

SUD éducation se mobilise depuis plus d'un an et engage une action en justice pour faire reconnaître le droit des AED et AESH à percevoir la prime REP/REP+.

Calendrier de la campagne pour SUD éducation Hérault

Etape 1

Jusqu'à fin novembre : Information et diffusions de la campagne

Mercredi 8 décembre 2021 : RIS et permanences pour rédiger les courriers individuels de réclamation, à Montpellier (23, rue Lakanal) et Béziers (Bourse du Travail)

Mercredi 15 décembre 2021 : rassemblement médiatisé et dépôt collectif des réclamations au Rectorat. Audience éventuelle avec les services administratifs

Début du délai de deux mois avant recours contentieux

Etape 2

Mercredi 26 janvier 2022 : ateliers de rédaction et dépôt des recours contentieux, à Montpellier (23, rue Lakanal) et Béziers (Bourse du Travail)

Mercredi 9 février 2022 : ateliers de rédaction et dépôt des recours contentieux, à Montpellier (23, rue Lakanal) et Béziers (Bourse du Travail). Conférence de presse pour médiatiser la situation.

**Pour participer à la campagne et demander à bénéficier
de la prime REP / REP+**

- Lire l'article détaillé sur notre site
- Nous contacter à syndicat@sudeducation34.org